

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des Jeux dénommé « Pour la St Valentin »

Article 1 Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal officiel, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 750 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

Article 2 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
1 lot de	(5 000 €+ 5 000 €+ 10 000 €+ 10 000 €) soit 30 000 € =	30 000 €
3 lots de	1 000 €ou (500 €+ 500 €) soit 1 000 € =	3 000 €
500 lots de	120 €ou (20 €+ 100 €) soit 120 € =	60 000 €
3 000 lots de	30 €ou (10 €+ 20 €) ou (5 €+ 5 €+20 €) ou (5 €+ 10 €+ 15 €) ou (10 €+ 10 €+ 10 €) soit 30 € =	90 000 €
15 500 lots de	18 €ou (3 €+ 15 €) ou (3 €+ 5 €+ 10 €) ou (3 €+ 6 €+ 9 €) ou (3 €+ 3 €+ 3 €+ 9 €) ou (5 €+ 5 €+ 8 €) soit 18 € =	279 000 €
22 000 lots de	12 €ou (3 €+ 9 €) ou (6 €+ 6 €) ou (3 €+ 3 €+ 6 €) ou (3€+ 3€+ 3€+ 3€) soit 12 € =	264 000 €
65 000 lots de	6 €ou (3 €+ 3 €) soit 6 € =	390 000 €
115 500 lots de	3 € =	346 500 €
221 504 lots formant un total de		1 462 500 €

Le détail du montant d'un lot figurant entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspond à la somme des lots éventuels de chacune des 4 surfaces de jeu du ticket.

Article 3 Description du jeu

3.1 Chaque ticket comporte 4 surfaces de jeux indépendantes. Un même ticket peut comporter plusieurs surfaces de jeux gagnantes. Si plusieurs surfaces de jeux sont gagnantes, les lots s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

3.2 1^{ère} surface de jeu dénommée « La rencontre »

3.2.1 La zone à gratter de la 1^{ère} surface de jeu est représentée par 2 cartons d'invitation. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la 1^{ère} surface de jeu sont deux mots correspondant chacun à un jour de la semaine et une somme en euros exprimée en chiffres, précédée ou non d'un symbole « étoile », avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres placée au-dessus ou au-dessous. La somme correspond à l'un des lots mentionnés dans le tableau figurant au présent sous-article, à l'exclusion de toute autre somme.

Les correspondances entre les sommes et leurs transcriptions en lettres ou en lettres et chiffres sont les suivantes :

Aux sommes :	correspondent les lettres ou les lettres et chiffres :
3 €	TROIS
5 €	CINQ
6 €	SIX
10 €	DIX
12 €	DOUZE
18 €	DIX-HUIT
30 €	TRENTE
100 €	CENT
500 €	5CENT
1000 €	MILLE
5000 €	5MILLE

3.2.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre deux jours de la semaine et une somme en euros. La surface de jeu est gagnante si le joueur découvre deux jours de la semaine identiques. Si la surface de jeu est gagnante, le montant du lot gagné correspond à la somme découverte sous la couche grattable.

La 1^{ère} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.3 2^{ème} surface de jeu dénommée « Le coup de foudre »

3.3.1 La zone à gratter de la 2^{ème} surface de jeu est représentée par une cible. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont un symbole représentant une flèche et trois sommes en euros exprimées en chiffres, précédées ou non d'un symbole étoile, avec leur transcription en lettres ou en lettres et chiffres placées au-dessus ou au-dessous. La flèche est associée à une des trois sommes découvertes et se situe entre la somme exprimée en chiffres et sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres.

Chaque somme découverte correspond à l'un des montants mentionnés dans le tableau figurant au présent sous-article, à l'exclusion de toute autre somme.

Les correspondances entre les sommes et leurs transcriptions en lettres ou en lettres et chiffres sont les suivantes :

Aux sommes :	correspondent les lettres ou les lettres et chiffres :
0 €	ZERO
3 €	TROIS
5 €	CINQ
6 €	SIX
9 €	NEUF
10 €	DIX
12 €	DOUZE
15 €	QUINZ
30 €	TRENTE
500 €	5CENT
1000 €	MILLE
5000 €	5MILLE

3.3.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre trois sommes et une flèche. La 2^{ème} surface de jeu est gagnante si la flèche découverte est associée à l'une des sommes du tableau figurant au sous-article 3.3.1, à l'exclusion de la somme « 0 € » et de toute autre somme. Le montant du lot gagné est celui indiqué par la somme associée à la flèche découverte.

La 2^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas (notamment si la somme associée à la flèche découverte est « 0 € »).

3.4 3^{ème} surface de jeu dénommée « La déclaration »

3.4.1 La zone à gratter de la 3^{ème} surface de jeu est représentée par une lettre dans une enveloppe. L'élément inscrit sous la couche grattable est une phrase composée de plusieurs mots.

3.4.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre une phrase. Si, dans la phrase découverte, figure l'un des mots gagnants suivants, le joueur remporte la somme associée. Les mots gagnants et les lots correspondants sont les suivants :

- Si le joueur découvre le mot « cœur », il gagne 3 €
- Si le joueur découvre le mot « aime », il gagne 5 €
- Si le joueur découvre le mot « baisers », il gagne 10 €
- Si le joueur découvre le mot « magique », il gagne 120 €
- Si le joueur découvre le mot « passion », il gagne 10 000 €

Une même surface de jeu peut comporter plusieurs mots gagnants. Dans ce cas, le joueur gagne la somme des lots correspondants aux mots gagnants conformément au présent sous-article.

La 3^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.5 4^{ème} surface de jeu dénommée « La vie à deux »

3.5.1 La zone à gratter de la 4^{ème} surface de jeu est représentée par un couple de cœurs. Les éléments inscrits sous la couche grattable sont quatre symboles parmi les symboles suivants : un cœur, une marguerite, une coupe de champagne, un cadeau et un diamant.

3.5.2 Le joueur gratte la zone grattable et découvre quatre symboles. La surface de jeu est gagnante si le joueur découvre au moins l'une des combinaisons gagnantes. Les combinaisons gagnantes et les lots correspondants sont les suivants :

- Si le joueur découvre deux symboles « cœur », il gagne 3 €
- Si le joueur découvre deux symboles « marguerite », il gagne 6 €
- Si le joueur découvre deux symboles « coupe de champagne », il gagne 20 €
- Si le joueur découvre deux symboles « cadeau », il gagne 120 €
- Si le joueur découvre deux symboles « diamant », il gagne 10 000 €

Une même surface de jeu peut comporter plusieurs combinaisons gagnantes. Dans ce cas, le joueur gagne la somme des lots correspondants aux combinaisons découvertes conformément au présent sous-article.

La 4^{ème} surface de jeu est perdante dans tous les autres cas.

3.6 Si, sur un ticket, les symboles, les sommes ou leur transcription en lettres ou en lettres et chiffres sont absents, incomplets ou ne correspondent pas à ceux mentionnés aux sous-articles 3.2.1, 3.3.1 et 3.5.1, le ticket a subi une anomalie d'impression et, dans ce cas, le joueur ne peut pas prétendre au paiement d'un gain mais seulement au remboursement ou à l'échange du ticket contre restitution.

Fait à Paris, le 27 décembre 2007

Le Président-directeur Général de LA FRANÇAISE DES JEUX
Par délégation

Roland de VILLEPIN